

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00325 Numéro SIREN : 344 553 722 Nom ou dénomination : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES- STEINTE MARGUERITE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/009231

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 1 HPTH SM 83400 HYERES

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC	
	Frais d'établissement *	CX		CQ	
	Frais de développement *	AF	62 042	AG	62 042
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	4 461 063	AI	1 561 063
	Fonds commercial (1)	AJ		AK	2 900 000
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO	
	Terrains	AP	6 015 975	AQ	3 555 702
	Constructions	AR	946 493	AS	713 018
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	716 526	AU	498 398
	Autres immobilisations corporelles	AV	8 359	AW	8 359
	Immobilisations en cours	AX		AY	
	Avances et acomptes	CS		CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	3 263 558	CV	3 263 558
	Autres participations	BB		BC	
	Créances rattachées à des participations	BD		BE	
	Autres titres immobilisés	BF	65 732	BG	65 732
	Prêts	BH	275 723	BI	275 723
	Autres immobilisations financières *				
TOTAL (II)		BJ	15 815 472	BK	6 390 223
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	946 801	BM	946 801
	Matières premières, approvisionnements	BN		BO	
	En cours de production de biens	BP		BQ	
	En cours de production de services	BR		BS	
	Produits intermédiaires et finis	BT		BU	
	Marchandises	BV		BW	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	3 138 463	BY	492 508
	CRÉANCES	BZ	1 063 249	CA	1 063 249
	Clients et comptes rattachés (3)*	CB		CC	
	Autres créances (3)	CD		CE	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	1 010 138	CG	1 010 138
	DIVERS	CH	87 702	CI	87 702
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CJ	6 246 354	CK	492 508
Comptes de régularisation	Disponibilités				5 753 846
	Charges constatées d'avance (3) *	CW			
	TOTAL (III)	CM			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	22 061 826	1A	6 882 731
Écarts de conversion actif * (VI)					15 179 095
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		CP	275 723	CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 1 062 480)			DA	1 062 480	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	926 239	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	107 983	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 703 091	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(87 130)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 712 663	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	341 528	
	Provisions pour charges			DQ	953 127	
	TOTAL (III)			DR	1 294 655	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 347 896	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 104 623	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 121 252	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 861 355	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 555 381	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	20 022	
	Autres dettes			EA	161 247	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	9 171 776		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 179 095		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	8 034 463
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite						Néant	*
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD	3 826 437	FE		FF	3 826 437
	Production vendue services*	FG	22 660 393	FH		FI	22 660 393
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	26 486 830	FK		FL	26 486 830
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	662 448
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	566 643
	Autres produits (1) (11)					FQ	50 868
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	27 766 788
						FS	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FT	
	Variation de stock (marchandises)*					FU	7 559 228
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FV	(225 720)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FW	6 968 420
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FX	1 312 954
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FY	8 501 613
	Salaires et traitements*					FZ	2 782 664
	Charges sociales (10)					GA	384 010
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GB	
		- dotations aux provisions				GC	504 508
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	14 624
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	14 803
	Autres charges (12)					GF	27 817 104
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	(50 316)
						GH	
						GI	
						GJ	
						GK	
						GL	1 588
						GM	
						GN	
						GO	
						GP	1 588
						GQ	
						GR	3 957
						GS	
						GT	
						GU	3 957
						GV	(2 369)
						GW	(52 685)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						
	Intérêts et charges assimilées (6)						
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total des charges financières (VI)						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	31 023	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	31 023	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	65 468	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	65 468	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(34 445)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	27 799 399	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	27 886 529	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(87 130)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	122 368
		- Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	368 936
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6	
			obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AFFAIRE AL		35 000			
AFFAIRE SCHINETTI		379			
CNMSS INDUS		10 333			
AMENDES		302			
RBST MJ		1 228			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite										Néant ☐		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD	4 523 105	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	3 515 074	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	2 356 148	KQ		KR	144 753
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	840 960	KT		KU	105 534	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	660 932	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	11 876	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	37 770	LC		LD	5 949	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	146 304	LI		LJ	17 475		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	7 569 063	LO		LP	273 711		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	3 263 558	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	341 455	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	3 605 013	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	15 697 181	ØH		ØJ	273 711			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
INCORP.	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
		TOTAL II	IO		LV		LW	4 523 105	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	3 515 074	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	2 500 901	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	946 493	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	660 932	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	11 876	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	43 719	MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	155 421	NA	8 359	NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	155 421	NH	7 687 353	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	3 263 558	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	341 455	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 605 013	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	155 421	ØL	15 815 472	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: HPTH Sainte-Marguerite

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>										Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 623 105	PF		PG		PH	1 623 105							
Terrains			PI		PJ		PK		PL								
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ								
	Sur sol d'autrui	PR	1 221 749		PS	187 752	PT		PU	1 409 501							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 101 856		PW	44 345	PX		PY	2 146 201							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	616 509	QA	96 509	QB		QC	713 018							
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	412 080		QE	50 647	QF		QG	462 727							
	Matériel de transport	QH	11 876		QI		QJ		QK	11 876							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 038		QM	4 757	QN		QO	23 795							
	Emballages récupérables et divers	QP			QR		QS		QT								
TOTAL III			QU	4 383 108	QV	384 010	QW		QX	4 767 118							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	6 006 213	ØP	384 010	ØQ		ØR	6 390 223							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW					Total général non venté (NS + NT + NU)		NY					Total général non venté (NW - NY)		NZ	
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP				SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	519 132	UF	197 707
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	65 732	UR		US	65 732				
	Autres immobilisations financières			UT	275 723	UV	275 723	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	3 138 463		3 138 463						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 600		1 600						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 917		5 917						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	68 510		68 510						
		Divers		VP	114 140		114 140						
	Groupe et associés (2)			VC	152 378		152 378						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	720 705		720 705						
	Charges constatées d'avance			VS	87 702		87 702						
	TOTAUX			VT	4 630 870	VU	4 565 138	VV	65 732				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 347 896		2 331 835		16 061					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 861 355		1 861 355							
Personnel et comptes rattachés			8C	607 392		607 392							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	720 476		720 476							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	74 600		74 600							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	152 913		152 913							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	20 022		20 022							
Groupe et associés (2)			VI	2 104 623		2 104 623							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	161 247		161 247							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	8 050 524	VZ	8 034 463		16 061					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	90 554	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 30/09/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	818	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	4 999	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	1 744	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR		
								7 561			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT	
										2 595	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY
	Majoration d'amortissement*										XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Rapport d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5		XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TB (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH				XG	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	253 493
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XI	245 931
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	245 931

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	784 099
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
IDR	8X		8Y	89 440	
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
C3S	9K	4 999	9L	8 773	
EFFORT CONSTRUCTION	9M		9N	65 555	
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	4 999	YO	163 768
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD	(61 378)				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(61 378)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(61 378)		Report à nouveau	ZG					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(61 378)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	435 178	YQ	183 940			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	2 300 177			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	2 323 408	XQ	2 452 933			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	125 781			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	78 026			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	2 011 503			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	6 968 420			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	222 825			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	1 090 129			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 312 954			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	229 129			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	54 111			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	8 312 446			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(245 931)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	328 795	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒	
--	------------------------------------	----	---	--

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie			
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)			
	sur 10 ans			
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)			
	TOTAL 1			
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice
	sur 3 ans au titre de N-1			
	N-2			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4			
	différente (art.39 quaterdecies N-5			
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6			
	(à préciser) au titre de : N-7			
	N-8			
	N-9			
	TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 30092020		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	275		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG	8		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	26 486 830		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	26 486 830		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	50 868		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	662 448		
Variation positive des stocks				OD	225 720		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	939 036		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				ON	8 485 836		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 644 791		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	2 397 021		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	14 803		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	14 542 451		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	12 883 415	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	12 883 415		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	26 486 830		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	316		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	119 680 091		
Période de référence		GY	du	01102019	GZ	au	30092020
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

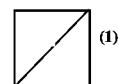
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HPTH Sainte-Marguerite

ADRESSE (voie) 1 HPTH SM

CODE POSTAL 83400

VILLE HYERES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 35416

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SOCIETE DE GESTION
 N° SIREN (si société établie en France) 6 7 9 5 0 0 4 5 4 % de détention 100 Nb de parts ou actions 35416
 Adresse : N° 1309 Voie AVENUE DU COMMANDANT HOUOT
 Code Postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

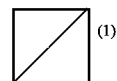
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HPTH Sainte-Marguerite

ADRESSE (voie) 1 HPTH SM

CODE POSTAL 83400

VILLE HYERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SA

Dénomination HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN

N° SIREN (si société établie en France)

5 5 9 5 0 1 8 7 9

% de détention

Adresse :

N° 1

Voie

AVENUE GEORGES BIZET

Code Postal 83000

Commune

TOULON

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le 01/10/2019

et clos le 30/09/2020

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFIC

nation de la société :

HPTH
1 HPTH SM
83400 HYERES France1 HPTH SM
83400 HYERES

SIRET 34455372200028

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SA SOCIETE DE GESTION STE MARGUERITE
1309 AVENUE DU COMMANDANT HOUDOT 83130 LA GARDE

SIRET : 67950045400013

B ACTIVITE

Activités exercées Polyclinique chirurgicale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	245 931
--------------------------	---	------------------------------	---------	---------

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets
et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%**2 Plus-values** PV à long terme imposables à 15%PV exonérées
(art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐Bassins urbains à dynamiser
(BUD), art. 44 sexdecies ☐Société d'investissement
immobilier cotée ☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de développement
prioritaire, art. 44 septdecies ☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas) Autres dispositifs ☐Plus-values exonérées relevant du
taux de 15% Pôle de compétitivité ☐Zone de restructuration de
la défense, art. 44 terdecies ☐**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 18/12/2020

Lieu : LA GARDE

Qualité :

PRESIDENT

Nom du signataire : M THIRE BRUNO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
1		2	Montant des sommes versées :				
			3	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
					5	6	7
							8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01102019

ET CLOS LE 30092020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée HPTH S
1 HPTH SM
Avenue Alexis Godillot

83400 HYERES

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 18122020

Signature,

Nom et qualité du signataire

HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES-SAINTE MARGUERITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 062 480 euros
Siège social : 1309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT
83130 LA GARDE
344 553 722 RCS Toulon

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 29 MARS 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 87 130 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice -87 130 Euros

Autres réserves 2 703 092 Euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit 2 615 962 Euros

Totaux 2 615 962 Euros 2 615 962 Euros

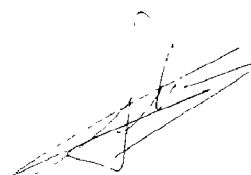
Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

La SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE



HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 344 553 722

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 29 MARS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT

.....

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 87 130 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-87 130 Euros
Autres réserves	2 703 092 Euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	2 615 962 Euros	
Totaux	2 615 962 Euros	2 615 962 Euros

Rappel des dividendes distribués

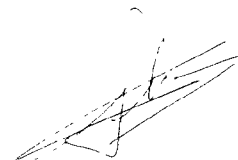
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

.....

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

La SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE



HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES

SAINTE MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros

*Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 344 553 722*

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

La SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE, SAS représentée par son Président Monsieur Bruno THIRE, Associée unique et Présidente de la Société HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINTE MARGUERITE, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2020 a été marquée par :

HPTH - SM	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffe Affaire Prestations Hospit.	28 143 702	26 942 164	26 274 070	25 719 809	23 851 759
Chiffe Affaire GHS	18 450 005	17 342 224	17 450 872	17 408 319	15 071 201
Nombre de GHS	34 335	31 593	31 751	31 936	30 067
Nombre de jours	50 639	48 003	48 623	46 694	42 019
GHS supérieurs à 24h	4 134	4 017	4 094	3 770	3 140
Nombre de jours HC	20 438	20 427	20 966	18 557	15 092
GHS inférieurs à 24h	30 201	27 576	27 657	28 137	26 927
dont GHS ambu	9 130	8 804	10 331	10 340	9 120
dont GHS oncologie	5 192	4 983	4 294	4 129	3 986
dont GHS dialyse	15 489	13 427	13 032	13 668	13 821
IRM	8 323	8 131	8 021	8 342	7 607
Scanner	14 398	14 837	15 124	14 701	14 041

Activité de notre filiale : HPTH - Saint Jean

ACTIVITE HPTH - SAINT JEAN	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffe Affaire Prestations Hospi	29 539 448	29 103 195	29 682 563	30 434 414	29 880 041
Chiffre affaires GHS	23 362 386	22 861 539	22 667 700	23 442 086	22 531 216
Nombre de GHS	29 641	29 501	29 746	30 120	28 952
Nombre de jours	56 528	56 193	54 889	55 925	52 868
Nombre de séjours > 24h (HC)	8 894	8 759	8 083	8 165	7565
Nombre de jours HC	33 781	35 451	33 226	33 970	31 481
Nombre de séjours < 24h	20 747	20 742	21 663	21 955	21 387
Nombre de GHS chimio	4692	4656	4562	4943	5136
Nombre de GHS ambu	15902	15 987	17 101	17 012	16 251
Nombre d'accouchements	1584	1543	1362	1460	1429

En Euros (30 09 2020)	SA Hôpital Privé Toulon Hyères Saint-Jean
Capital	3 565 440
Capitaux propres autre que le capital	6 379 520
Quote-part du capital détenu en %	47,90 %
Valeur comptable des titres détenus BRUTE	3 263 558
NETTE	3 263 558
Prêts et avances consentis non remboursés	-
Cautions et avals donnés par la société	-
CA du dernier exercice	33 780 130
Résultat net du dernier exercice	1 063 954
Dividendes encaissés par la société	

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

La période close le 30 Septembre 2020 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale COVID-19. Les établissements hospitaliers privés ont maintenu leurs plans d'actions de lutte contre l'épidémie COVID-19 et leur investissement, en liaison avec et en soutien des hôpitaux publics, conformément au schéma sanitaire national.

En respect des directives ministérielles, relayées par les Agences Régionales de Santé, les cliniques et hôpitaux privés ont annulé, lors des deux vagues épidémiques, leurs activités médicales et chirurgicales non urgentes et n'induisant pas de perte de chance pour les patients, afin de libérer des capacités en hébergement d'hospitalisation, ainsi qu'au sein des plateaux techniques pour faire face aux besoins sanitaires locaux. Les personnels et médecins libéraux se sont mobilisés et ont été intégrés aux plans de prévention et de lutte contre l'épidémie.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, l'activité des établissements hospitaliers privés a pu reprendre progressivement mais toujours sous contraintes, dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales. L'accélération de la propagation du virus SARS-Cov2 depuis cet automne a ainsi nécessité de nouveaux ajustements dans la programmation des activités hospitalières de nos sites.

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement.

Ils concernent principalement :

Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et à la baisse d'activité).

Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :

Les achats médicaux (médicaments et dispositifs médicaux),

La masse salariale (personnels soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels),

Des investissements ou location de matériels

Ainsi, afin de soutenir les établissements de santé, plusieurs mesures ont été mises en place par le Ministère de la Santé depuis Mars 2020 :

a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé, et pour éviter toute rupture de trésorerie, un système d'avances remboursables a été mis en place dès Mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande, les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au Régime d'Assurance Maladie Obligatoire. Ce système d'avance était encore en place au 30 Septembre 2020.

Cette avance est basée sur le niveau moyen mensuel des recettes (hors honoraires) facturées en 2019.

Au 30 Septembre 2020, les avances « CPAM » perçues par l'établissement sont inscrites au passif du bilan, en dettes, pour un montant total de 13 005 825 €.

b) Garantie de financement :

- Mécanisme :

Ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020 / arrêté du 6 mai 2020 / Notice technique ATIH.

Cette garantie est mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité. La garantie concerne les recettes de la période Mars 2020 à Décembre 2020. Le principe est de garantir aux établissements de santé, pour cette période, un minimum de recette (issu du régime d'assurance obligatoire) au moins égal aux recettes perçues au titre de l'activité 2019 (ramenée sur 10 mois pour avoir une période comparable).

Le périmètre de la garantie concerne : o du dégel du coefficient prudentiel, rétrocedé aux établissements de soins, fin 2019,

o Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement et la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,

o des situations particulières (regroupements d'établissements, transfert d'activités) de certains établissements dont l'activité 2019 a pu être impactée,

o des effets prix : MCO +0.2% hors Actes de Consultations Externes

Le mode de calcul du montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent courant Juin 2020.

La régularisation définitive sera déterminée en Mars 2021 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre Mars et Décembre 2020).

- Impacts dans les comptes au 30 Septembre 2020 :

Au 30 Septembre 2020, le montant de garantie de financement calculé par l'établissement pour l'exercice (donc de Mars à Septembre) s'élève à 10 784 886 €. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « Chiffre d'affaire » et au bilan en moins des avances de trésorerie perçues.

c) Subventions surcoûts COVID :

Parallèlement au dispositif de garantie de financement, le gouvernement a également prévu d'adapter les niveaux de dotations habituellement versés aux établissements de santé afin de compenser les surcoûts liés à la crise COVID-19 qui ne seraient pas pris en charge par ailleurs.

Au 30 Septembre 2020, les modalités de calcul et de prise en charge de ces surcoûts n'étaient pas finalisées, ne permettant pas à l'établissement d'estimer un montant de subventions à reconnaître en regard des surcoûts effectivement supportés.

Les Agences Régionales de Santé ont, depuis, notifié et versé aux établissements concernés

les montants de subventions sous forme d'une Aide à la Contractualisation ou d'un Fonds d'Intervention Régional. Ainsi, au 30 Septembre 2020, les sommes reconnues au titre du financement des surcoûts nés sur la période de Mars à Juin 2020 s'élèvent à 120 140 € et sont comptabilisés au compte de résultat en « Subventions d'exploitations ».

d) Ségur de la Santé :

- Mécanisme :

Le 25 Mars 2020, à Mulhouse, le Président de la République a pris un engagement auprès de toutes les femmes et les hommes mobilisés dans la crise du COVID-19 : à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour nos établissements hospitaliers.

Deux mois jour pour jour après le discours de Mulhouse, le Premier ministre Édouard Philippe et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ont donné le coup d'envoi du Ségur de la Santé le 25 Mai 2020 aux côtés de près de 300 acteurs du monde de la santé.

Les travaux du Ségur de la Santé ont permis de négocier avec l'ensemble des représentants syndicaux et professionnels des engagements forts de revalorisation pour les professionnels et cadres des établissements de santé ainsi que des EHPAD. Les accords du Ségur de la Santé ont été signés le 13 Juillet 2020 par le Premier ministre, le ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi que par une majorité d'organisations syndicales.

Ces deux accords consacrent notamment 7,6 milliards d'euros par an à la revalorisation de l'ensemble des métiers non-médicaux dans les établissements de santé et médico-sociaux des secteurs publics ou privés, et prévoient également le recrutement de 15 000 personnels.

Cela se traduit pour le secteur privé lucratif par un accord FHP signé le 16 Octobre 2020, cet accord prévoit une augmentation salariale historique de 206 € bruts par mois (soit 160 € nets mensuels) qui sera versé aux 150 000 salariés non médicaux et sages-femmes des hôpitaux et cliniques privés.

Chaque salarié du secteur de l'hospitalisation privée, inclus dans le périmètre de l'accord, percevra cette augmentation en plus de son salaire, qu'il soit en CDI ou CDD, à temps complet ou temps partiel (au prorata) avec un effet rétroactif au 1^{er} Septembre 2020. Le gouvernement s'est engagé à compenser, par le biais de subventions, l'impact global réel de ces revalorisations salariales pour le secteur privé.

Tableau de synthèse HPTH-SM : le tableau suivant reprend les principaux éléments de cet exercice 2019-2020 comparativement à l'exercice précédent.

HPTH SM	2018/2019	2019/2020
Chiffre d'affaire réalisé exercice (bilan)	25 961 925	26 486 829
Chiffre d'affaire réalisé octobre à février	10 480 773	10 234 636
Chiffre d'affaire garanti mars à septembre		10 784 886
Chiffre d'affaire hors garantie mars à septembre	15 481 152	5 327 307
Avances CPAM		13 005 825
Subventions COVID		120 140

PERSPECTIVES D'AVENIR

La mise en place de la Tarification à l'Activité (T2A) au 1^{er} Mars 2005 et de la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) au 1^{er} Septembre 2005 nous a imposé de repenser complètement notre mode de fonctionnement.

En effet, les séjours (quels qu'ils soient) sont valorisés « forfaitairement » par une valeur financière du GHS (Groupe Homogène de Sortie) résultant du codage par les Médecins du PMSI (Diagnostics et actes (CCAM)).

Les modifications tarifaires survenant plusieurs fois par an, une réactivité importante des sociétés informatiques (progiciels de facturation et de PMSI), des services DIM, facturations et comptabilité sont indispensables.

Compte tenu des contrôles fréquents des établissements depuis 2006 dans le cadre du suivi de la T2A, des procédures de contrôle interne sont mises en place afin de limiter les « indus » importants en cas d'erreurs, entraînant aussi des sanctions financières prévues dans le cadre de la T2A.

Une nouvelle version des GHS ainsi que du groupeur PMSI seront mises en place en Mars 2021 dont les conséquences ne sont pas évaluables à la date de rédaction du présent rapport.

A priori une augmentation tarifaire sera réalisée pour « compenser » les effets de l'accord « SEGUR »... Toutes ces modifications « permanentes » enlèvent toute visibilité pour les exercices annuels futurs et imposent plus que jamais une rigueur de gestion afin de pérenniser l'établissement.

L'équilibre de la société repose donc toujours sur le contrôle de la masse salariale et des autres charges variables ainsi que si possible une augmentation d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité de notre filiale en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, il est fait état des informations suivantes :

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune nouvelle participation.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucun nouveau contrôle de société.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINT JEAN décrite ci-dessus.

Cette société ne détient aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que notre société détient 12,5 % des droits du GIE SAINTE MARGUERITE en qualité de membre.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 26 486 830 €uros contre 25 961 926 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,02%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 27 766 788 €uros contre 26 878 795 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3,30%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 27 817 104 €uros contre 26 517 968 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,90%.

Le résultat d'exploitation ressort à - 50 316 €uros contre 360 827 €uros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 8 501 613 €uros contre 8 327 340 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,09%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 782 664 €uros contre 2 674 643 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,04%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 275 contre 281 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 125 781 €uros.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 369 €uros contre -9 661 €uros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -52 685 €uros contre 351 166 €uros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -34 445 €uros contre -412 544 €uros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 0 €uros, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de -87 130 €uros contre -61 378 €uros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 179 095 €uros contre 14 671 044 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,46%.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des délais moyens de paiement :

CREDIT FOURNISSEURS MOYEN au 30/09/2020 : 46 Jrs (contre 30 Jrs au 30/09/2019)

DETTES FOURNISSEURS au 30/09/2020: 1 861 355 € (contre 1 107 235 € au 30/09/2019)

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le déficit de l'exercice s'élevant à -87 130 € est affecté de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-87 130 €
------------------------	-----------

Dotations :

Report à nouveau, soit	-87 130 €	
Totaux	-87 130 €	-87 130 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail est annexé au présent rapport : néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la Société SEC JH & ASSOCIES, représentée par Monsieur Dominique LOMPRES, commissaire aux comptes titulaire, ont été renouvelés en Mars 2019 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2024.

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, au cours de l'exercice écoulé, n'ont fait l'objet d'aucune communication.

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique : néant

P/O La Présidente



SASU HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARGUERITE
1309, Av. Commandant Houot
83130 LA GARDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

—————
Exercice clos le 30/09/2020

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RESERVE

Aux dirigeants de la société,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU HOPITAL PRIVE TOULON – HYERES SAINTE MARGUERITE, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 04 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
JH & Associés
D.LOMPRES

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to D. Lompres, is written over the printed name and firm name.

Bilan Actif

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	62 042	62 042		
Fonds commercial	4 461 063	1 561 063	2 900 000	2 900 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 523 105	1 623 105	2 900 000	2 900 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	6 015 975	3 555 702	2 460 273	2 547 617
Installations techniques, matériel et outillage industriel	946 493	713 018	233 475	224 451
Autres immobilisations corporelles	716 526	498 398	218 128	267 583
Immobilisations en cours	8 359		8 359	146 304
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 687 353	4 767 118	2 920 235	3 185 955
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 263 558		3 263 558	3 263 558
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	65 732		65 732	65 732
Autres immobilisations financières	275 723		275 723	275 723
TOTAL immobilisations financières :	3 605 013		3 605 013	3 605 013
ACTIF IMMOBILISÉ	15 815 472	6 390 223	9 425 249	9 690 968
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	946 801		946 801	721 081
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	946 801		946 801	721 081
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 138 463	492 508	2 645 955	2 678 440
Autres créances	1 063 249		1 063 249	1 030 093
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 201 712	492 508	3 709 204	3 708 533
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 010 138		1 010 138	456 594
Charges constatées d'avance	87 702		87 702	93 907
TOTAL disponibilités et divers :	1 097 841		1 097 841	550 501
ACTIF CIRCULANT	6 246 354	492 508	5 753 846	4 980 115
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

Bilan Passif

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 062 480	1 062 480	1 062 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	926 239	926 239
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	107 983	107 983
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 703 091	2 764 470
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(87 130)	(61 378)
TOTAL situation nette :	4 712 663	4 799 793
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 712 663	4 799 793
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	341 528	350 279
Provisions pour charges	953 127	1 042 567
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 294 655	1 392 846
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 347 896	2 214 914
Emprunts et dettes financières divers	2 104 623	3 123 164
TOTAL dettes financières :	4 452 519	5 338 079
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 121 252	
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 861 355	1 107 235
Dettes fiscales et sociales	1 555 381	1 575 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 022	5 382
Autres dettes	161 247	429 932
TOTAL dettes diverses :	3 598 005	3 118 038
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		22 327
DETTES	9 171 776	8 478 444
Ecart de conversion passif		

Compte de Résultat (Première Partie)

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	3 826 437		3 826 437	3 230 648
Production vendue de services	22 660 393		22 660 393	22 731 277
Chiffres d'affaires nets	26 486 830		26 486 830	25 961 926
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			662 448	494 197
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			566 643	371 685
Autres produits			50 868	50 987
PRODUITS D'EXPLOITATION			27 766 788	26 878 795
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 559 228	6 806 784
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(225 720)	46 756
Autres achats et charges externes			6 968 420	6 589 508
TOTAL charges externes :			14 301 928	13 443 048
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 312 954	1 463 915
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			8 501 613	8 327 340
Charges sociales			2 782 664	2 674 643
TOTAL charges de personnel :			11 284 277	11 001 983
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			384 010	473 039
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			504 508	84 892
Dotations aux provisions pour risques et charges			14 624	28 977
TOTAL dotations d'exploitation :			903 142	586 907
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			14 803	22 115
CHARGES D'EXPLOITATION			27 817 104	26 517 968
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(50 316)	360 827

Compte de Résultat (Seconde Partie)

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(50 316)	360 827
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 588	2 007
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 588	2 007
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 957	11 668
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 957	11 668
RÉSULTAT FINANCIER	(2 369)	(9 661)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(52 685)	351 166
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 023	31 124
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 092
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	31 023	33 216
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 468	437 233
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 527
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	65 468	445 760
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(34 445)	(412 544)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	27 799 399	26 914 018
TOTAL DES CHARGES	27 886 529	26 975 397

ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES – (PCG Art 831-1/1)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2020 par le dirigeant de l'entreprise

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurent dans l'annexe des comptes consolidés.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivant du Plan Comptable Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable au 29/11/3 ainsi que du règlement ANC 201403 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Information Covid-19

La période close le 30 Septembre 2020 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale COVID-19. Les établissements hospitaliers privés ont maintenu leurs

plans d'actions de lutte contre l'épidémie COVID-19 et leur investissement, en liaison avec et en soutien des hôpitaux publics, conformément au schéma sanitaire national.

En respect des directives ministérielles, relayées par les Agences Régionales de Santé, les cliniques et hôpitaux privés ont annulé, lors des deux vagues épidémiques, leurs activités médicales et chirurgicales non urgentes et n'induisant pas de perte de chance pour les patients, afin de libérer des capacités en hébergement d'hospitalisation, ainsi qu'au sein des plateaux techniques pour faire face aux besoins sanitaires locaux. Les personnels et médecins libéraux se sont mobilisés et ont été intégrés aux plans de prévention et de lutte contre l'épidémie.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, l'activité des établissements hospitaliers privés a pu reprendre progressivement mais toujours sous contraintes, dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales. L'accélération de la propagation du virus SARS-Cov2 depuis cet automne a ainsi nécessité de nouveaux ajustements dans la programmation des activités hospitalières de nos sites.

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement.

Ils concernent principalement :

- Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et à la baisse d'activité).
- Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :
 - o Les achats médicaux (médicaments et dispositifs médicaux),
 - o La masse salariale (personnels soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels),
 - o Des investissements ou location de matériels

Ainsi, afin de soutenir les établissements de santé, plusieurs mesures ont été mises en place par le Ministère de la Santé depuis Mars 2020 :

a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé, et pour éviter toute rupture de trésorerie, un système d'avances remboursables a été mis en place dès Mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande, les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au Régime d'Assurance Maladie Obligatoire. Ce système d'avance était encore en place au 30 Septembre 2020.

Cette avance est basée sur le niveau moyen mensuel des recettes (hors honoraires) facturées en 2019.

Au 30 Septembre 2020, les avances « CPAM » perçues par l'établissement sont inscrites au passif du bilan, en dettes, pour un montant total de 13 005 825 €.

b) Garantie de financement :

- Mécanisme :

Ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020 / arrêté du 6 mai 2020 / Notice technique ATIH.

Cette garantie est mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité.

La garantie concerne les recettes de la période Mars 2020 à Décembre 2020. Le principe est de garantir aux établissements de santé, pour cette période, un minimum de recette (issu du régime d'assurance obligatoire) au moins égal aux recettes perçues au titre de l'activité 2019 (ramenée sur 10 mois pour avoir une période comparable).

Le périmètre de la garantie concerne :

- o Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE»), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement et la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,
- o du dégel du coefficient prudentiel, rétrocedé aux établissements de soins, fin 2019,
- o des situations particulières (regroupements d'établissements, transfert d'activités) de certains établissements dont l'activité 2019 a pu être impactée,
- o des effets prix : MCO +0.2% hors Actes de Consultations Externes

Le mode de calcul du montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent courant Juin 2020.

La régularisation définitive sera déterminée en Mars 2021 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre Mars et Décembre 2020).

- Impacts dans les comptes au 30 Septembre 2020 :

Au 30 Septembre 2020, le montant de garantie de financement calculé par l'établissement pour l'exercice (donc de Mars à Septembre) s'élève à 10 784 886 €. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « Chiffre d'affaire » et au bilan en moins des avances de trésorerie perçues.

c) Subventions surcoûts COVID :

Parallèlement au dispositif de garantie de financement, le gouvernement a également prévu d'adapter les niveaux de dotations habituellement versés aux établissements de santé afin de compenser les surcoûts liés à la crise COVID-19 qui ne seraient pas pris en charge par ailleurs.

Au 30 Septembre 2020, les modalités de calcul et de prise en charge de ces surcoûts n'étaient pas finalisées, ne permettant pas à l'établissement d'estimer un montant de subventions à reconnaître en regard des surcoûts effectivement supportés.

Les Agences Régionales de Santé ont, depuis, notifié et versé aux établissements concernés

les montants de subventions sous forme d'une Aide à la Contractualisation ou d'un Fonds d'Intervention Régional. Ainsi, au 30 Septembre 2020, les sommes reconnues au titre du financement des surcoûts nés sur la période de Mars à Juin 2020 s'élèvent à 120 140 € et sont comptabilisés au compte de résultat en « Subventions d'exploitations ».

Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provision pour risques et charges	350279	14624		23375	341528
Pensions et obligations similaires	1 042 567			89 440	953127
TOTAL	1 392 846	14 624	0	112 815	1 294 655
TOTAL GENERAL	1 392 846				1 294 655

Autres immobilisations incorporelles (code du commerce Art R123-186)

Les brevets, concessions et autre valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur cout d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

La méthode d'amortissement retenue est le mode linéaire sur les durées suivantes :

- Concessions, brevets et droits similaires : de 1 à 3 ans
- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 5 à 10 ans

Créances immobilisées (PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises (PCG Art 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur cout d'acquisition selon la méthode du cout d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

	valeur comptable
Stock Pharmacie	471 980
Stock Implants	47 753
Stock Fournitures médicales	414 687
Stock Alimentaire	3 373
Stock Economat	9 009
Valeur Globale	946 800

Dépréciation des stocks (PCG Art 831-2/3 et 831-2/6)

Les stocks et les en-cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Constructions | ans | |
| - Agencements et aménagements des constructions | | ans |
| - Installations techniques | ans | |
| - Matériel et outillages industriel | | ans |
| - | ans | |

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

Immobilisations

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 523 105		
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 523 105		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	3 515 074		
Constructions installations générales	2 356 148		144 753
Installations techniques et outillage industriel	840 960		105 534
Installations générales, agencements et divers	660 932		0
Matériel de transport	11 876		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 770		5 949
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	146 304		17 475
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	7 569 063		273 711
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 263 558		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	341 455		
TOTAL immobilisations financières :	3 605 013		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			4 523 105	
TOTAL immobilisations incorporelles :			4 523 105	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			3 515 074	
Constructions installations générales			2 500 901	
Install. techn., matériel et out. industriels		0	946 493	
Inst. générales, agencements et divers			660 932	
Matériel de transport			11 876	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			43 719	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		155 421	8 359	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		155 421	7 687 353	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			3 263 558	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			341 455	
TOTAL immobilisations financières :			3 605 013	

Amortissements

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 623 105			1 623 105
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 623 105			1 623 105
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 221 749	187 752		1 409 501
Constructions installations générales	2 101 856	44 345		2 146 201
Installations techn. et outillage industriel	616 509	96 509		713 018
Inst. générales, agencements et divers	412 080	50 647		462 727
Matériel de transport	11 876			11 876
Mat. de bureau, informatique et mobil.	19 038	4 757		23 795
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 383 108	384 010		4 767 118

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

Amortissements (suite)

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL Immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Charges à Payer

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 294
Dettes fiscales et sociales	949 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

Charges et Produits Constatés d'Avance

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	87 702	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

État des Échéances des Créances et Dettes

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	65 732		65 732
Autres immobilisations financières	275 723	275 723	
TOTAL de l'actif immobilisé :	341 455	275 723	65 732
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 138 463	3 138 463	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 600	1 600	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	5 917	5 917	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	68 510	68 510	
État - Divers	114 140	114 140	
Groupe et associés	152 378	152 378	
Débiteurs divers	720 705	720 705	
TOTAL de l'actif circulant :	4 201 712	4 201 712	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	87 702	87 702	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	2 347 896	2 331 835	16 061	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 861 355	1 861 355		
Personnel et comptes rattachés	607 392	607 392		
Sécurité sociale et autres organismes	720 476	720 476		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	74 600	74 600		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	152 913	152 913		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	20 022	20 022		
Groupe et associés	2 104 623	2 104 623		
Autres dettes	161 247	161 247		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

Produits à Recevoir

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	106 009 115 561 3 394 208 392
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

Capacité d'Autofinancement

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2020	30/09/2019	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	250 119	547 177	(297 059)

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation	50 868	50 987	(120)
- Autres charges d'exploitation	14 803	22 115	(7 312)
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers	1 588	2 007	(419)
- Charges financières	3 957	11 668	(7 711)
+ Produits exceptionnels	31 023	31 124	(101)
- Charges exceptionnelles	65 468	437 233	(371 765)
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	249 370	160 280	89 090

Crédit-Bail

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			435 178		435 178
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs			232 010		232 010
- dotations de l'exercice			69 653		69 653
TOTAL			133 515		133 515

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs			48 783		48 783
- dotations de l'exercice					
TOTAL			48 783		48 783

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus			89 887		89 887
- à plus d'un an et cinq ans au plus			181 389		181 389
- à plus de cinq ans			2 551		2 551
TOTAL			273 826		273 826

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					72 752
-----------------------------------	--	--	--	--	--------

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	23,28	
Agents de maîtrise et techniciens	127,8	
Employés	123,77	
Ouvriers		

Engagements Financiers

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	1 000 000
CAUTION SOLIDAIRE SFSM SUR EMPRUNT CIC 2014	1 000 000

Fonds Commercial

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	
FONDS DE COMMERCE	1 561 063			1 561 063	
FONDS DE COMMERCE ESPERANCE			2 900 000	2 900 000	

RAPPEL : Fonds commercial	4 461 063	
---------------------------	-----------	--

Les fonds de commerce inscrits au bilan ont une durée d'utilisation non limitée. Ces fonds ne sont pas amortis. Les test appliqué conduisent à une basance totale de dépréciation.

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
CA GARANTI COVID	2 128 633
SECTEUR CLINIQUE	24 358 197

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
HYERES (83)	26 486 830

Composition du Capital Social

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20
Devise d'édition EURO

1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	35416	30
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	35416	30

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20
Devise d'édition EURO

STE FINANCIERE STE MARGUERITE SAS 1 485 288 1309 AV DU COMMANDANT
HOUOT 83130 LA GARDE

Liste des Filiales et Participations

HPTH Sainte-Marguerite

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS 1. filiales (Plus de 50% du capital détenu) HPTH ST JEAN 2. participations (10 à 50% du capital détenu)	3 565 440	5 315 566	51,42	3 263 558	3 263 558			33 780 130	1 063 954	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS 1. filiales non reprises en A: - françaises - étrangères 2. participations non reprises en A: - françaises - étrangères										